Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212902357-20260604-235_D63_26-DE

Le Relecq Kerhuon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 JUIN 2026

L'An Deux Mille Vingt Six, le 4 juin, à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Relecq-Kerhuon, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Erwan L'EOST.

Date de convocation : 21 mai 2026 Date d'affichage : 21 mai 2026

Etaient présents :

- M. Erwan L'EOST — Maire

- Mme Servane METZGER-CORRIGOU
- M. Mathieu LE BOURSICAUD
- Mme Marianne ABAZIOU
- Mme Maryvonne GUILLOTO
- M. Malo JANEIRO-FORTES--COUILLANDRE
- Mme Gwenaëlle KERNEIS
- M. Alban SIMIER
- Mme Françoise MADEC

Adjoints

- M. Alain KERHASCOET
- M. Eric LE GALL
- Mme Safia SYLLA
- Mme Nathalie LAOT
- M. Joël LE BIHAN
- Mme Marion DEZEIX
- M. Jacques POULIQUEN
- Mme Audrey FERDINAND
- M. Philippe HENRY
- Mme Danielle SALAUN
- M. Loïc GOGE
- Mme Sandrine GARZETTI
- M. Raphaël SLEIMAN
- Mme Béatrice GUELLEC
- M. Vincent MEMBRINEZ
- Mme Hélène ROEHRIG
- M. Laurent PÉRON
- M. Philippe MORVAN
- Mme Rachel NICOLAS
- M. Jean-Philippe PONS
- Mme Marie QUÉTIER
- M. Pascal GRIMALDI

Conseillers municipaux

Etaient absents :
- M. Thierry PEYREBESSE donne procuration à M. Erwan L'EOST
- Mme Claudie BOURNOT-GALLOU donne procuration à M. Laurent PÉRON

Madame Rachel NICOLAS a été nommée secrétaire de séance

---

235 – D63 – 26 : REPARTITION DE LA SUBVENTION POUR VOYAGES EDUCATIFS DANS LE CADRE DES PAE ET DES ACTIONS PEDAGOGIQUES – ANNEE 2026

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212902357-20260604-235_D63_26-DE

235 – D63 – 26 : REPARTITION DE LA SUBVENTION POUR VOYAGES EDUCATIFS DANS LE CADRE DES PAE ET DES ACTIONS PEDAGOGIQUES – ANNEE 2026

Résumé :
Il est proposé au Conseil Municipal d'ouvrir un crédit de 3 350 € au titre des voyages éducatifs, des P.A.E. et des Actions Pédagogiques pour l'année 2026, composé de 3.000 € entre les différents collèges de la commune et 350 € pour les lycées et IME.

A – COLLEGES : Dotation globale 3 000 €

1- Détermination du nombre d'élèves des collèges publics et privés domiciliés sur la commune :

	2026
Collège et SEGPA Camille Vallaux	256
Collège Saint Jean de la Croix	206
Collège DIWAN	21
TOTAL	**483**

2- Répartition de la subvention, dotation globale : 3 000 € :
Il est convenu d'un crédit plancher de versement fixé à 50 €.

	Crédits 2026
Collège Camille Vallaux	1 590 €
Collège St Jean de la Croix	1 280 €
Collège Diwan	130 €
TOTAL	**3 000 €**

3- Versement de la subvention :
Le versement de la subvention aux établissements concernés interviendra sur présentation des pièces justificatives suivantes, à raison de 3,50 €/jour/élève :
- pour les voyages éducatifs : attestations de séjour, liste des enfants concernés
- pour les P.A.E. et actions pédagogiques : descriptif sommaire du projet – classes concernées

B – LYCEES : dotation globale 350 €
Les élèves domiciliés au RELECQ-KERHUON et fréquentant les lycées peuvent bénéficier d'une subvention fixée à 3,50 €/jour/élève, dans le cadre des voyages éducatifs sur présentation des justificatifs nécessaires au contrôle (attestations de séjour, liste des enfants concernés).
De même, les élèves scolarisés dans les I.M.E. et domiciliés sur la commune, peuvent bénéficier d'une subvention fixée à 3,50 €/jour/élève, dans le cadre des voyages éducatifs et des P.A.E.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212902357-20260604-235_D63_26-DE

○ Avis de la commission Solidarité - Enfance : Favorable à l'unanimité

○ Avis de la commission Finances – Administration Générale – Vie économique : Favorable à l'unanimité

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité – Monsieur le Maire, M. Le Boursicaud, Mme Abaziou, Mme Dezeix, M. Le Gall, Mme Sylla, Mme Garzetti, Mme Ferdinand, M. Gogé, M. Péron, M. Grimaldi ne prennent pas part au vote.

Fait au RELECQ-KERHUON, le 4 juin 2026

Le Maire,

MAIRIE DE RELECQ KERHUON
Finistère

Erwan L'EOST